

le mercredi 4 décembre 2002

10 heures

Prière.

M. S. Graham (Kent) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à améliorer le chemin Thompson du chemin Morris au chemin Moody's Shore. (Pétition 4.)

L'hon. M^{me} Blaney dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Évaluation de la violence contre les femmes : un profil statistique : Les ministres responsables de la Condition féminine à l'échelle fédérale/provinciale/et territoriale.*

L'hon. E. Robichaud dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Rapport sur l'examen des approches et des processus suivis dans l'enquête sur une éclosion d'infections à Escherichia Coli O157:H7 au Nouveau-Brunswick, décembre 2001 présenté au ministre de la Santé et du Bien-être Nouveau-Brunswick : Novembre 2002.*

Pendant les déclarations de députés, l'hon. M. Green invoque le Règlement au sujet des propos de la députée de Bathurst, qui a affirmé que le ministre de l'Éducation a induit la Chambre en erreur.

Le président rappelle qu'il est antiparlementaire d'user du qualificatif de « menteur » ou « menteuse » et fait une mise en garde contre l'emploi de tout qualificatif s'en rapprochant.

Le président demande que la députée de Bathurst se rétracte, ce qu'elle fait.

Pendant les questions orales, sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Mockler dépose sur le bureau de la Chambre une lettre en date du 25 novembre 2001, expédiée par KPMG Inc., relativement à la vente de matériel de péage à la Saint John Harbour Bridge Authority.

Le président met les parlementaires en garde contre les flèches du Parthe après les questions et leur enjoint de veiller à la brièveté des questions et réponses.

M. Richard invoque le Règlement relativement à des propos tenus par l'hon. M. Mockler, portant que le chef de l'opposition a fait des affirmations contraires aux faits et a dit que la Saint John Harbour Bridge Authority avait vendu du matériel, alors que le chef a dit qu'elle l'avait échangé. Le député demande au ministre de se rétracter.

L'hon. M. Green donne lecture d'un passage du Hansard, dans lequel le chef de l'opposition a utilisé le mot « vendu ».

Le président réserve sa décision afin d'examiner la transcription.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Volpé :

- 14, *Loi sur les zones naturelles protégées*;
- 15, *Loi modifiant la Loi sur la pêche sportive et la chasse*;
- 16, *Loi modifiant la Loi sur les incendies de forêt*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Holder :

- 17, *Loi modifiant la Loi concernant le Corps canadien des commissionnaires, Division du N.-B. et de l'Î.-P.-É., Inc.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M. S. Graham donne avis de motion 59 portant que, le mardi 10 décembre 2002, appuyé par M. Richard, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les détails du contrat conclu avec KPMG pour s'occuper de la vente du matériel de péage au nom de la province du Nouveau-Brunswick, notamment les modalités du contrat, les directives en vue d'obtenir une évaluation du matériel avant la vente, la somme versée à KPMG et les directives quant au prix qui serait acceptable pour le matériel.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier le volume III du budget supplémentaire pour 2001-2002, après quoi elle se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 4, 5, 6, 7, 11, 12, 13 et 3.

Sur la motion de l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. P. Robichaud, il est résolu que la Chambre, à la levée de la séance le vendredi 6 décembre 2002, s'ajourne au mardi 10 décembre 2002 à 14 h 30.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, le président du comité déclare qu'il est 12 h 30 et quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 h.

14 h

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 3, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation;*
- 4, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités;*
- 5, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu;*
- 6, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le capital des corporations financières;*
- 7, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac;*

11, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des courses attelées des provinces Maritimes* ;

12, *Loi modifiant la Loi sur la voirie*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Le président fait la déclaration suivante :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

À la fin de la période des questions aujourd'hui, le député de Shédiac—Cap-Pelé a invoqué le Règlement et demandé que le ministre des Transports retire certains propos qu'il a tenus à l'endroit du chef de l'opposition, mettant en doute la véracité des affirmations du chef de l'opposition.

J'ai examiné la transcription de la période des questions des deux derniers jours de séance, et j'ai relevé ce qui suit :

Au titre d'une question, à la séance d'hier, le chef de l'opposition a employé deux termes différents dans ses questions au ministre des Transports.

Il est clair que, dans sa question principale, le chef de l'opposition a parlé de l'échange de certains objets, de certains appareils.

Plus tard, dans une question supplémentaire, le chef de l'opposition a employé un autre terme : il a parlé de la vente des appareils. Je ne peux déterminer si l'emploi de ce terme était une erreur. La transcription indique clairement que deux termes différents ont été employés à propos des objets en question.

À mon avis, il s'agit d'un différend au sujet de points de fait. Comme dans le cas de décisions précédentes, il est difficile, pour la présidence de la Chambre, d'intervenir.

Je voudrais, pendant que j'y suis, aborder une autre question. J'ai écouté les débats et examiné les transcriptions de la session jusqu'ici. Je me préoccupe du langage et de certains propos que tiennent à la Chambre les

parlementaires. Les parlementaires savent fort bien que certains termes sont clairement antiparlementaires et ne devraient pas être prononcés à la Chambre. D'autres termes reviennent au même. Ceux-ci incluent, pour ne donner que quelques exemples, des termes comme « trompeur », « fausse déclaration », « fausse accusation », « fausseté » et « imposture ». Je demande la coopération de l'ensemble des parlementaires dans le maintien du décorum et de la dignité de la Chambre.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Bernard, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport de l'avancement des travaux et de l'adoption des derniers crédits.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, VOLUME III
2001-2002
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX	
Services généraux	250 208,65
Administration locale et services régionaux	426 611,61
Gestion de l'environnement	4 566,45
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Provision pour pertes	22 285 191,85
Secrétariat à la Culture et au Sport	120 695,56
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU MIEUX-ÊTRE	
Services des établissements	2 829 421,68
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	
Procureur général	718 495,66

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Services généraux	139 760,25
Services communautaires et correctionnels	161 575,10
Services de sécurité	657 283,75
MINISTÈRE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES SERVICES	
Services généraux	106 627,64
Groupe des bâtiments	209 028,60
Services gouvernementaux d'informatique	551 434,95
MINISTÈRE DU TOURISME ET DES PARCS	
Administration	92 631,16
Infrastructure d'entreprise et du tourisme	1 024 204,40
MINISTÈRE DES TRANSPORTS	
Entretien pendant l'hiver	3 956 120,87

COMPTE DE CAPITAL

MINISTÈRE DES TRANSPORTS	
Programme Canada - Nouveau-Brunswick sur l'amélioration des routes	644 414,04

COMPTE CONSOLIDÉ

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Transfert au Fonds de stabilisation financière	30 000 000,00

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 heures.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 40 (3 décembre 2002).